

6 Société et Culture

CNSS/A propos des lenteurs dans le traitement des dossiers de pensions et des allocations familiales

Des difficultés dans la reconstruction des carrières des travailleurs



Les directeurs des Prestations techniques, et celui de l'immatriculation et du Recouvrement, ont échangé hier avec...



...la presse.

Sveltana NTSAME NDONG
Libreville/Gabon

C'est l'une des principales causes avancées, hier, par les responsables de cette branche des prestations sociales, lors d'une conférence de presse tenue dans les locaux de la Caisse nationale de sécurité sociale.

LES directeurs des départements centraux qui forment le pool métier de la Caisse nationale de sécurité sociale (Cnss), principalement celui des Prestations techniques,

Prisca Opirina, et de l'immatriculation et Recouvrement, Herman Djabbas, étaient hier face à la presse.

L'objectif de cette communication est de rassurer les assurés de l'engagement de la Cnss à œuvrer au quotidien pour leur offrir un service de qualité. Et aussi à clarifier la situation sur les lenteurs administratives observées dans le traitement des dossiers de pensions et des allocations familiales à la Caisse nationale de sécurité sociale. Aussi, au cours de ces échanges, ces responsables sont-ils revenus sur certains éléments constituant

des freins au traitement efficace des dossiers des pensions et des allocations familiales.

Il en ressort donc, pour l'essentiel, que des difficultés dans la reconstruction des carrières des assurés est la cause principale du désagrément longtemps décrié par les usagers. Selon Herman Djabbas, « en plus de l'immatriculation et du recouvrement, plusieurs activités sont menées par notre département. Parmi celles-ci, une principale qui affecte la liquidation ou le paiement des prestations techniques, consiste en la reconstitution de la carrière de l'assuré.

C'est-à-dire que lorsque nous recevons une demande de pension d'un assuré quelconque, nous avons obligation de reconstituer sa carrière. C'est-à-dire de formaliser le parcours du salarié. Et lorsque nous formalisons ce parcours, nous pouvons être amenés à constater qu'il y a des manquements dans sa carrière. Il peut arriver que sur une période donnée, nous ayons pas reçu une déclaration trimestrielle de salaire, ou que nous l'ayons reçu et qu'il y ait un manquement sur son nom, etc. ».

Plusieurs étapes sont donc à franchir afin de regrouper les différentes infor-

mations permettant de reconstituer la carrière des différents assurés. Un tel exercice requiert du temps. A cela s'ajoutent les entreprises qui ne sont pas à jour dans le paiement de leur cotisations. « Concernant le paiement des indemnités journalières des maternités, il faut tout simplement retenir que la procédure en vigueur au sein de l'institution suppose que l'employeur soit à jour de cotisations vis-à-vis de la Cnss. (...) Mais aujourd'hui, nous sommes dans un système où il faut avoir payé ses cotisations pour pouvoir bénéficier des prestations. Malheureusement, cer-

taines sociétés de la place ne sont pas à jour dans leurs cotisations. Au niveau de la Cnss, nous ne pouvons pas offrir des prestations à ces assurés qui émargent au sein de ces entreprises qui sont défaillantes vis-à-vis de la Cnss », a souligné Prisca Opirina.

Autant d'éléments à l'origine des désagréments subis par les usagers mais pour lesquels la direction générale de la Cnss s'engage, à son niveau, à y remédier le plus rapidement possible. Notamment au travers des nouvelles réformes impulsées au sein de ladite structure.

Université Omar Bongo/Inauguration officielle de l'Institut Confucius de Libreville, hier Début des cours le 07 janvier 2019

Rudy HOMBENET ANVINGUI
Libreville/Gabon

Fruit de l'excellente coopération entre Libreville et Pékin, cet établissement, ouvert aussi bien aux étudiants qu'aux professionnels, a été inauguré par le ministre d'État à l'Enseignement supérieur, Jean De Dieu Moukagni-Iwangou, en présence de l'ambassadeur de Chine, Hu Changchun.

L'INSTITUT Confucius (IC) du Gabon a ouvert officiellement ses portes depuis le mardi 18 décembre 2018, dans l'enceinte de l'Université Omar Bongo (UOB). A la faveur d'une cérémonie inaugurale, le bâtiment abritant cet établissement, à l'ancien Office du baccalauréat, a été officiellement dévoilé en présence du ministre d'État chargé de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Jean De Dieu Moukagni-Iwangou, de l'ambassadeur de Chine au Gabon, Hu Changchun, du recteur de l'UOB, Pr Marc-Louis Ropivia, des étudiants et des



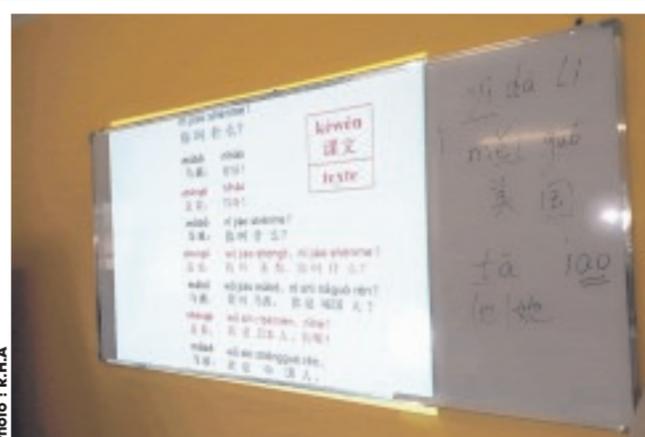
L'ensemble des parties concernées par la gestion de l'Institut Confucius dévoilant la plaque.



Visite des salles de classe.

administratifs. Ainsi, il sera dorénavant possible d'apprendre le mandarin, cette langue devenue indispensable dans le monde des affaires, à Libreville. Et dès le 07 janvier 2019, la formation devrait commencer. Pour s'inscrire, il faudra constituer un dossier comprenant un acte de naissance, un jugement supplétif ou une pièce d'identité. Et pour les étudiants, une carte d'étudiant de l'année en cours.

Six statuts avec des tarifs spécifiques sont retenus par l'administration de l'établissement. Les étudiants inscrits à l'UOB de-



Cette langue permettra aux apprenants de découvrir les merveilles de l'ancien empire du Milieu.

vront payer 15 000 francs, les permanents de l'IC et ceux ayant statut particulier paieront 25 000 frs;

pour les élèves et les personnes sans emploi, il faudra s'acquitter de la somme de 20 000 francs.

Les travailleurs, quant eux, déboursent 40 000 francs.

Fruit de la coopération entre l'UOB et Tianjin foreign studies university, l'université chinoise d'études étrangères, la création de l'IC vise à terme à resserrer les relations vieilles de plusieurs années entre les deux institutions universitaires. Dans son propos, le recteur de l'UOB a précisé que l'idée d'imprégner les Gabonais de la culture chinoise découle d'une étude menée il y a peu. Laquelle a conduit à l'implantation de cet établissement, après avoir révélé que 67,76%

de personnes adhèrent à l'apprentissage du mandarin.

Ces résultats ont favorisé l'installation d'un IC en rapport avec la vision de modernisation de l'offre de formation, d'élargissement et de la coopération internationale de l'UOB, premier partenaire africain de l'université chinoise des langues étrangères de Tianjin.

Le représentant de la partie chinoise, Wu Chunfeng, a rassuré quant au fonctionnement de cette école de langue qui repose sur la coopération entre deux États. Hormis les cours de mandarin, des activités diversifiées y seront organisées. Sont prévus, des tournées artistiques, des expositions de manuels et des conférences sur la culture chinoise, ainsi que l'octroi des bourses d'études aux plus méritants, des colonies de vacances qui permettront aux apprenants de véritablement découvrir l'ancien empire du Milieu.

« À long terme, on envisage de créer un département de chinois ainsi qu'un centre de recherche sur la Chine », a-t-il conclu.